



Commentaires de la COOP carbone

Les orientations gouvernementales et les enjeux en matière de changement climatique

Présenté au
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Montréal, Le 27 février 2012

COOP carbone
255, boul. Crémazie Est, bureau 750
Montréal, Québec, H2M 1L5

1) Introduction

En réponse à l'invitation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la COOP carbone a analysé le contenu des documents présentant les orientations gouvernementales et les enjeux en matière de changement climatique. Nous tenons à saluer l'initiative du gouvernement de consulter la population québécoise et d'offrir la possibilité à celle-ci de s'exprimer sur ces documents.

Dans les sections suivantes, vous trouverez tout d'abord une présentation de la COOP carbone, puis dans un autre chapitre, les commentaires sur les commentaires sur la stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020, puis au plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

2) Présentation de la COOP carbone

La COOP carbone regroupe les membres souhaitant réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). La Coop offre une gamme de services pour accompagner les membres de l'idée de projet jusqu'à la commercialisation des GES. La particularité de la Coop est son rôle d'agrégateur de projets. En effet, la Coop a le pouvoir de réunir ses membres pour les accompagner dans des projets communs de réduction de leurs émissions de GES jusqu'à la commercialisation des crédits de carbone et ainsi les faire bénéficier d'économie d'échelle.

La Coop offre également d'autres types de services à ses membres : la vigie et la formation sur le marché du carbone, la réalisation d'un diagnostic préliminaire des émissions de GES, etc. ([lien vers le site Web](#))

L'AQME et ses partenaires d'affaires membres du CA (Mouvement Desjardins, Fondation CSN, Centre d'Excellence en Efficacité Énergétique (C3E), La Coop fédérée) croient que la COOP carbone répondra à plusieurs besoins dont celui de faciliter l'accès aux projets de réduction de gaz à effet de serre et du marché du carbone.

La COOP carbone permettra à ses membres de répondre à des objectifs spécifiques lesquels sont :

Objectif spécifique 1 : Le renforcement permanent des capacités des membres

La COOP carbone sera au premier chef, une instance permanente de vigie professionnelle pour le bénéfice de ses membres qui sont des producteurs de crédits de carbone. L'objectif est de faciliter l'accès à de l'information sur le marché du carbone et de permettre aux membres de développer leurs connaissances dans ce domaine.

Objectif spécifique 2 : L'assistance aux membres

La COOP carbone regroupera des vendeurs de crédits de carbone. Elle agira auprès des membres à titre de conseiller. C'est-à-dire qu'elle guidera les membres qui le désirent à travers le processus de monétisation des réductions d'émissions de GES d'un projet et la conception de

la documentation requise pour ce faire, d'une part. La COOP carbone se rendra disponible aux membres afin de gérer les processus de validation, vérification, enregistrement et certification des réductions d'émissions en interagissant auprès des tiers indépendants impliqués dans ces processus. De plus, elle assistera ses membres dans l'identification d'opportunités de faire de l'agrégation, tant technologique que pour la réduction de ses GES, et dans la commercialisation des crédits de carbone.

Objectif spécifique 3 : L'obtention d'économies d'échelle

La COOP carbone offrira des services d'agrégation pour la réduction des émissions de GES. Ce type de services sera offert aux membres désireux de regrouper certains projets de réduction de GES, de sorte qu'ils puissent être gérés en commun et ainsi bénéficier d'économies d'échelle (notamment par le partage des coûts de transaction).

À terme, La COOP carbone pourra offrir ses services à titre d'accompagnateur/facilitateur et/ou de négociateur (« trader ») qui assurera que la transaction se réalise de manière optimale (tant sur le plan du prix obtenu que des frais de courtage facturés) en fonction des intérêts du membre.

Objectif spécifique 4 : La représentation en commun des intérêts des membres

Sur le marché volontaire du carbone, les organismes de certification (ou les programmes de marché) ont une grande influence. Ils établissent les règles qui font en sorte que les réductions d'émissions de GES puissent ou non faire l'objet d'une monétisation. Dans le marché réglementé, l'offre et la demande sont influencées par les réglementations gouvernementales (autant au chapitre des quotas d'émissions de GES que des crédits carbone). Une multitude de détails techniques peuvent avoir une influence et un impact considérable entre autres pour le membre de la COOP carbone qui s'identifie comme un vendeur de crédits carbone. Par exemple, l'imposition d'une limite à l'utilisation des crédits compensatoires dans une juridiction en particulier peut aussi avoir un impact sur le prix des crédits transigés dans une autre juridiction participant à un marché du carbone commun.

À travers la COOP carbone, les membres pourront regrouper leurs forces, coordonner leurs efforts, focaliser leurs objectifs stratégiques et procéder à ces représentations essentielles et ciblées, selon un tarif avantageux.

Objectif spécifique 5 : La capacité de déployer des outils financiers pour la réalisation de projets d'agrégation de réduction des émissions de GES

La COOP carbone souhaite à terme, être un acteur déterminant dans la mise en place d'outils financiers permettant la réalisation de projets de réduction des émissions de GES. À travers ces outils financiers, la COOP carbone jouera indéniablement un rôle d'accélérateur multipliant l'émergence de nouveaux projets d'agrégation de GES.

3) Commentaires sur la stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques

Orientation 3 : Sensibiliser et former

À la lecture du document, nous comprenons que le gouvernement mettra en place des outils de sensibilisation sur les changements climatiques pour le grand public. Avec par exemple la mise en ligne d'un portail Web. La COOP carbone se questionne concernant les outils de sensibilisation et de formation pour les entreprises. Chaque secteur d'activité à ses propres enjeux liés aux changements climatiques. Quels sont les moyens que le gouvernement veut mettre en place pour offrir aux entreprises des outils de formation et de sensibilisation adaptés différents secteurs ?

Recommandation :

Un des objectifs majeurs de la COOP carbone est la formation et la sensibilisation des entreprises au marché du carbone. Il s'agit un des éléments à considérer dans les changements climatiques dans les entreprises. La COOP carbone propose au gouvernement de fournir les outils nécessaires à la sensibilisation et à la formation des entreprises de tous secteurs.

Orientation 6 : Préserver la prospérité économique

Un des objectifs du gouvernement est de susciter l'innovation et de saisir les occasions économiques liées aux changements climatiques (objectif 13). L'incitation à l'innovation est là un objectif majeur pour le Québec. La COOP s'interroge également sur l'incitation à l'acquisition de nouvelles technologies pour les entreprises. En effet, le gouvernement prévoit-il des mesures incitatives à la mise en place d'une nouvelle technologie dans les entreprises ?

Recommandation :

La COOP carbone dans son rôle d'agrégateur peut être un acteur déterminant pour inciter les entreprises dans l'acquisition de nouvelles technologies. En effet, par son pouvoir de négociateur, la COOP carbone peut dans le cadre de projets faire bénéficier les entreprises d'économie d'échelle dans l'acquisition de nouvelles technologies.

4) Commentaires sur la vision et les enjeux du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques

La COOP carbone accueille favorablement l'initiative du MDDEP à la publication du projet du plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Nous croyons néanmoins que l'adoption de plan d'action devrait apporter certaines précisions. Nous proposons donc les recommandations suivantes :

Dans le volet Réduction :

La réduction des émissions de GES pour une entreprise a un coût non négligeable. Ceci peut causer un frein à sa compétitivité. Le gouvernement devrait favoriser la réalisation de projets « regroupés » afin de permettre une réduction de coût dans la réalisation de celles-ci.

Recommandations :

Favoriser l'agrégation des projets de réduction des GES en vue d'être vendu comme des crédits compensatoires dans le système de plafonnement et d'échange de crédits de carbone

Les projets de réduction des émissions de GES « regroupés » ou « agrégés » de la COOP carbone vont permettre une offre de vente de crédits de carbone. Nous souhaiterions que ces crédits de carbone puissent être reconnus par le système et que la COOP carbone soit un vendeur privilégié auprès des émetteurs du système.

Réduire les coûts de transaction sur le marché

Pour permettre une transaction des crédits de carbone sur le marché réglementé, les entreprises doivent faire vérifier leurs réductions par des vérificateurs agréés. Dans le cadre d'une agrégation de projets de réduction de GES, le coût de la vérification peut devenir trop élevé. Afin de réduire le coût important de cette étape, nous souhaitons que le gouvernement permette la vérification d'un échantillon représentatif des projets lorsque ceux-ci sont agrégés.

Développement d'un outil de financement de projets de réductions de GES et d'un fonds d'achat de crédits de carbone

D'une part, autour du système de plafonnement et d'échange qui sera mis en place, nous proposons que la COOP carbone puisse être une référence pour le gouvernement dans développement des outils rigoureux pour structurer le marché des vendeurs de GES. Cela peut se traduire par le développement d'outils de financement des projets de réduction des GES.

Aussi, la COOP carbone pense qu'il est important que le gouvernement mette en place un fonds d'achat de crédits de carbone qui jouera indéniablement un rôle d'accélérateur multipliant l'émergence de nouveaux projets de réduction de GES.

La reconnaissance des crédits de carbone issus de projets subventionnés

Les entreprises mettant en place des projets permettant la réduction de leurs émissions de GES en faisant le choix d'acquérir une nouvelle technologie dans leur établissement doivent faire face

à des investissements de départ importants. C'est pourquoi ils appliquent aux nombreux programmes de financement et de subvention offerts par le gouvernement. Il serait important que le gouvernement reconnaisse les crédits de carbone issus de ces projets subventionnés et ainsi permettre aux entreprises de les commercialiser. De plus, cela favorisera le recours aux nouvelles technologies pour les entreprises québécoises.

Les protocoles de quantification pour la reconnaissance des crédits de carbone

Le gouvernement sera concerné par le développement de protocoles de quantification dans les secteurs agricoles et forestiers. Ceux-là risquent d'être plus stricts que ceux développés à l'échelle internationale. Cela peut créer des barrières dans l'accessibilité du marché du carbone. Et de ce fait, les promoteurs de projets seront peu nombreux. Afin de favoriser la réalisation des projets, il serait important que le gouvernement définisse des protocoles de quantification réalisable tout en gardant la rigueur dans le marché.